

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

53950

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

[contact@lachapelleanthenaise.fr](mailto:contact@lachapelleanthenaise.fr)

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation : 22/09 /2022

Date d'affichage : 22/09 /2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

**Etaient présents** : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1<sup>er</sup> adjoint, FRANGEUL Savéria-2<sup>nd</sup> adjoint, BOULAY Karine- 4<sup>ème</sup> adjoint COUTELLE Nadine, LERAY Patrick PIPART Éric, LE GRAND Jérôme, BIGARRET Gaël, DURAND Lydia, CHARPENTIER Adeline,

**Absents excusés** : JOUIN Malvina, BERGERE Christophe- 3<sup>ème</sup> adjoint

DUVAL Angélique

**Absent non excusé** : DECRESSAC Guillaume

**Secrétaire de séance** : M HOUSSEAU Mickaël

**Pouvoir** : Mme JOUIN donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M BERGERE donne pouvoir à Mme COUTELLE

Mme DUVAL donne pouvoir à Mme FRANGEUL

## ORDRE DU JOUR

### Catalogue des délibérations fiscales

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que diverses bases fiscales imposées et réductions en direction des foyers peuvent être revues chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier N+1,

Elle rappelle les mesures en vigueur :

-taxe d'habitation sur les logements vacants,

-dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs pour une durée de 2 ans,

-suppression de l'exonération de 2 ans des taxes foncières sur les constructions, additions de constructions.

Elle sollicite le conseil municipal pour connaître la position à adopter à ce sujet pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas modifier les délibérations fiscales en cours pour l'exercice 2023.

#### **Proposition de renouvellement d'un contrat unique d'insertion à compter du 08 novembre 2022,**

Madame le Maire expose que le contrat unique d'insertion de Mme Majecki Nelly se termine le 7 novembre prochain.

Pour mémoire, il est rappelé que Mme Majecki effectue les travaux de nettoyage de la salle des Embellies, aide au restaurant scolaire pendant le service et après le service, procède au nettoyage régulier des salles de classes. Elle est employée 23 heures 50 minutes, rémunérées sur la base horaire du SMIC. Une aide de l'Etat de 40 % des salaires et charges dans la limite hebdomadaire de 20 heures, est octroyée à la Commune de la Chapelle Anthenaïse.

Le renouvellement de ce contrat est possible puisqu'une seule année a été effectuée.

Madame le Maire expose que des éléments nouveaux sont parvenus en mairie suite à la décision des enseignants de l'école Eugène Ionesco, de procéder à une réorganisation interne à compter du 3 octobre prochain.

Le projet de réorganisation de l'école ainsi que les souhaits des enseignants sont présentés aux membres présents.

La répartition des élèves fait apparaître qu'il ne subsiste qu'une seule classe dédiée aux élèves de maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend la décision de ne maintenir qu'un poste d'agent dédié aux fonctions d'ATSEM avec une priorité à la personne titulaire.

Il sera donc présenté une proposition de nouveau planning hebdomadaire à Mme Varet dès le 29 septembre 2022, pour une application au 3 octobre prochain.

En cas de non acceptation de cet avenant par l'intéressée, une procédure de licenciement pourrait être envisagée.

La proposition de renouvellement du contrat unique d'insertion en faveur de Mme Majecki est donc reportée et sera revue lors de la prochaine réunion.

#### **Recrutement d'un(e) secrétaire général(e) : création d'un poste**

Madame le Maire fait le bilan des rencontres, entretiens menés avec les candidats au poste de secrétaire général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La décision de recrutement par voie de mutation a été proposée à un candidat, la réponse définitive de cette personne n'étant pas encore parvenue en mairie, le sujet est reporté à la prochaine session de conseil municipal.

### Aire de jeux : suites à donner au contrôle effectué

Madame le Maire expose que l'aire de jeux, fermée au public par mesures de sécurité, a fait l'objet d'un contrôle le 16 septembre dernier afin qu'un constat de son état soit établi.

Le rapport de vérification fait état de désordres sérieux et il est préconisé de procéder au démontage de la structure de jeux.

Le conseil municipal, maintient la fermeture de cette aire de jeux et décide de son retrait tout en conservant le sol adapté. La commission enfance jeunesse va entamer un travail afin d'obtenir des devis pour le remplacement de cette structure.